

Livret A

Attention à la règle « des quinzaines » :

Sur un livret, les intérêts sont calculés deux fois par mois.

Les sommes versées ne fructifient qu'à partir du premier jour de la quinzaine qui suit le versement (le 16 du même mois ou le 1er du mois suivant).

Par contre, les sommes retirées cessent de porter intérêt dès le premier jour de la quinzaine où intervient le retrait (le 1er ou le 16).

Pour éviter les périodes non rémunérées, faites vos versements avant le 16 ou le 1er du mois et vos retraits après le 15 ou le 30.

Sachez, par exemple, qu'un versement effectué le 2 et un retrait le 14 ne vous rapportera rien.